

Cette année, pour le 117^{ème} anniversaire de la loi de 1905, nous voudrions nous adresser à tous les enfants de Concarneau : ceux des écoles publiques, comme ceux de l'enseignement catholique. **Car vous ne savez peut-être pas encore tout à fait ce qu'est la laïcité.** Nous allons tenter de vous l'expliquer.

Comment vivre libre et en paix, en se respectant les uns les autres, sans se bagarrer tout le temps entre ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas ?

En France, il existe une loi qui date de 1905, dite loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Il a fallu de nombreuses séances (tous les jours, durant 6 semaines à la Chambre des Députés et 4 semaines au Sénat), et des débats houleux, mouvementés, avant qu'elle ne soit enfin votée par une large majorité.

Cette loi pose des principes : qu'est-ce qu'un principe ? On arrive à l'heure à l'école, par exemple, à bicyclette, on roule à droite ...

Quels principes pose la loi de 1905 ?

- 1/ **La République assure la liberté de conscience** ; ce qui veut dire que vous avez le droit de penser ce que vous voulez, de croire en un dieu ou de ne pas croire, ou de changer de religion, sans être inquiété.
- 2/ **La République garantit la liberté de culte.** Chacun peut aller à l'église, au temple ou à la mosquée, sans être inquiété.

Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays du monde.

Nous sommes tous différents, nous sommes tous libres et égaux. La loi nous protège. Chaque fille, chaque garçon est d'abord un être unique; ici nul n'est semblable à son voisin et il en est de même dans la cité. Chacun a sa propre histoire, sa culture, ses sensibilités, ses opinions, ses désirs différents, qui inévitablement vont venir se percuter un jour ou l'autre et créer des conflits.

Or, nous avons besoin des autres pour grandir. Sans l'autre, sans les autres, qui serions-nous ?

Quelles que soient nos différences, nous devons tous vivre ensemble. Alors comment faire? Comment faire quand chacun aspire à un plein épanouissement, à une totale liberté ? Très tôt, vous avez appris qu'en société vous avez des droits, mais que tout ne vous est pas possible, tout ne vous est pas permis, loin de là ! Exemple : nul n'a le droit de se promener tout nu.

La loi de 1905 se base sur la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : Suivra la déclaration des droits de l'Enfant en novembre 1959.

Article 1 de la DDHC : « **Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits** » Les hommes demeurent libres, c'est la liberté. Nous aspirons tous à toutes sortes de libertés : liberté de jouer, d'expression, de création, de voyager, de posséder... mais la plus chère de toutes, c'est la liberté de conscience : nous avons le droit de penser tout ce que l'on veut, ce sont les actes qui sont condamnables (ça n'est pas ainsi dans de nombreux pays),

Les hommes demeurent égaux en droits : l'égalité est la reconnaissance d'une égale dignité pour tous. Chacun a sa vérité, et nulle conviction ne doit être considérée comme supérieure à une autre.

L'article 1 de la DDHC dit : « Les hommes naissent » ; ce mot, « naissent », est primordial car il signifie que la liberté fait partie intégrante de notre personne, qu'elle nous appartient d'emblée, dès la naissance, et surtout que nous n'en sommes redevables à personne !

L'article 10 de cette même Déclaration des droits de l'Homme dit ceci : « Nul ne peut être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

Déjà au 18^{ème} siècle, le philosophe Emmanuel Kant nous donnait la clé pour mettre tout ceci en œuvre :

« Seule la loi, universelle, et la même pour tous, permet d'arbitrer les libertés individuelles »

C'est sur cette base que la laïcité va apporter sa réponse. En France, ce modèle nous l'avons reçu en héritage : la laïcité fait partie de l'histoire de notre pays. La laïcité est inscrite dans la Constitution : « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race, de religion. Elle respecte toutes les croyances. »

Notez que le mot « laïque » apparaît avant « démocratique et « sociale ». La République a donc été pensée et construite à partir de cette notion.

La loi précise que les Eglises et les religions ne peuvent s'immiscer dans les affaires de l'Etat et que l'Etat ne peut s'immiscer dans les affaires religieuses. L'Etat a un devoir de neutralité. « **L'Église chez elle et l'État chez lui** », disait déjà Victor Hugo, le 14 janvier 1850, à l'Assemblée nationale.

La liberté de conscience de chacun est ainsi assurée, de même que l'égalité des droits entre citoyens. A propos des religions, nous n'avons pas connu de guerre depuis plus de 100 ans, mais regardez ce qui se passe dans de nombreux pays autour de nous.

Le rôle de l'école, de l'école de la République, est de vous permettre d'acquérir une autonomie de jugement, un développement de l'esprit critique afin que tout au long de votre scolarité et de votre vie de citoyen, vous ayez cette possibilité de réfléchir et de bien comprendre pour vous-mêmes ce qui vous arrive.

Aujourd'hui, vous ne pouvez pas être indifférents à l'actualité mondiale : le sort des femmes en Iran, en Afghanistan, au nom d'une idéologie religieuse, le sort des petites filles interdites d'école et de la moindre éducation.

Vous ne pouvez pas non plus être indifférents à une actualité plus proche de vous : le sort des enfants privés d'école et qui dorment dans la rue ...

Ce n'est pas un hasard si le mot « laïcité » est le 7^{ème} mot de notre Constitution.

Soyez donc vigilants, soyez le rempart solide devant cette notion que certains veulent mettre à mal tous les jours et partout !

Il en va de la paix dans le monde, ce monde qui sera le vôtre !